

FLASH INFO

CHAMPDÔTRE n°28

-avril 2021

Les Conseillers municipaux se sont réunis sous la Présidence du Maire Jean-Louis LAGUERRE pour délibérer les points suivants :

Séance du 8 AVRIL 2021

-Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises lors du dernier conseil municipal. Le conseil a approuvé le procès-verbal de la séance du 17 mars 2021.

-Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision du Maire n°1/2021** : En corrélation avec la CAUE de Côte-d'Or (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), lancement d'une consultation afin de choisir un architecte qui aura pour mission l'étude du projet de réhabilitation de l'ancien restaurant et réorganisation générale des services sur la commune de Champdôtre.

1/ Vote des taux des taxes locales pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'augmenter, par rapport à l'année 2020, les taux des taxes locales pour l'année 2021, à savoir :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Taxe Foncière (bâti) :	29.85% (8.85 % + 21% de la part départementale)	30.75 %
Taxe Foncière (non bâti) :	25.77 %	26.54 %

2/Approbation et vote du compte de gestion 2020

Le Compte de gestion 2020 de la commune de Champdôtre établi par le receveur municipal, conforme aux écritures de la comptabilité administrative, est voté par le Conseil municipal.

3/ Approbation et vote du compte administratif 2020

Le Maire donne la parole au 1er adjoint et quitte la salle du Conseil municipal. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le Compte administratif 2020 avec un résultat de clôture excédentaire de 213 523,50 €.

4/ Affectation des résultats 2020

Le Conseil municipal après avoir examiné le Compte administratif statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 :	34 741,01 €
- Excédent reporté de fonctionnement de l'exercice 2019 :	221 760,38 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	256 501,39 €
- Déficit d'investissement de :	42 977,89 €
- Déficit des restes à réaliser de :	0 €
- Soit un besoin de financement de :	42 977,89 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	256 501,39 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	42 977,89 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	213 523,50 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	42 977,89 €

5/Approbation et vote du budget primitif 2021

Le Conseil municipal prend connaissance du Budget Primitif 2021. Après délibération, celui-ci est accepté à l'unanimité pour les sommes suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses :	591 950,00 €
Recettes :	591 950,00 €

Investissement :

Dépenses :	281 170,00 € (Dont 0 € de Restes à Réaliser)
Recettes :	281 170,00 €

6/ Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VU la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR),

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU l'article 7 de la loi du 14 novembre 2020 procédant au report du transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'intercommunalité au 1er juillet 2021 en l'absence d'opposition d'une minorité de commune

CONSIDERANT que les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

CONSIDERANT que les délibérations prises par les conseils municipaux entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020 ne seront pas prises en compte dans le calcul de la minorité de blocage.

Par conséquent, les conseils municipaux sont invités à délibérer à nouveau dans le délai nouvellement fixé par l'article 7 de la loi du 14 novembre 2020 pour faire valoir ou non leur opposition au transfert de la compétence PLU soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021.

CONSIDERANT le retrait de la délibération n°39/2020 du 1er octobre 2020 par la délibération n°4/2021 du 11 février 2021,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- s'oppose au transfert de la compétence PLUi vers la Communauté de Communes Auxonne-Pontailier Val de Saône.

- habilite Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

7/Questions diverses

- Licence IV : Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant l'avenir de la Licence IV. Le conseil souhaite mettre en vente la licence et faire appel à une agence immobilière.
- Opération Nettoyage : L'association « Team WTF » organise une fois par mois avec des jeunes de Champdôtre (15-20 ans) un nettoyage du village. Celui ou celle qui récoltera le plus de déchets au bout d'un an recevra une récompense. Le conseil municipal mettra ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de leur accorder une subvention dans le but notamment de leur fournir des équipements de protection (gants) et des sacs poubelles.
- Organisation d'une journée citoyenne : Si les conditions le permettent, dans la continuité de l'action mise en place par la « Team WTF », le conseil municipal souhaite organiser fin juin une journée citoyenne afin de ramasser les déchets sur les chemins et dans le village.
- Salle du foot : Une partie du toit de la salle du foot au niveau des toilettes est abîmé. Des réparations sont prévues.
- Plantation des fleurs du village : Avis à tous les volontaires : la date de plantation aura lieu le jeudi 20 mai 2021 au matin.

COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS CIMETIERE EGLISE – DE CHAMPDOTRE-PONT-TRECLUN Séance du 1^{er} avril 2021

1/ Election du Président et Vice-Président

Suite au renouvellement des membres de la commission syndicale des biens indivis nommés par les 3 communes,

Monsieur Philippe MAGDELAIN, de Champdôtre, seul candidat, est élu à l'unanimité, Président.

Monsieur Daniel MARECHAL, de Pont, seul candidat, est élu à l'unanimité, Vice-Président.

2/ Devis – relevage de tombes

A l'unanimité, les membres de la commission syndicale des biens indivis ont accepté un devis établi par la Société POMPES FUNEBRES GIRAUDET domiciliée à Champdôtre d'un montant total HT de 10 437,50€ soit 12 525,00€ TTC pour le relevage de 25 tombes.

En accord avec l'entreprise, le montant sera payé sur 3 exercices :

La somme de 4175,00€ sera inscrite au budget 2021

La somme de 4175,00€ sera inscrite au budget 2022.

La somme de 4175,00€ sera inscrite au budget 2023.

3/ Compte de gestion 2020

Le Compte de gestion 2020 du Budget Biens Indivis (BBI), conforme aux écritures de la comptabilité administrative, est voté par la commission syndicale.

4/ Compte administratif 2020

Le Président du BBI donne la parole au Vice-Président et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, la commission syndicale approuve le Compte administratif 2020 avec un résultat de clôture excédentaire de 10 132,18 €.

5/ Affectation des résultats 2020

La commission syndicale, après avoir examiné le Compte administratif, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 :

- | | |
|---|------------|
| - Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 : | 820,63 € |
| - Excédent reporté de fonctionnement de l'exercice 2019 : | 8 359,55 € |
| - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 9 180,18 € |

- Excédent d'investissement de :	952,00 €
- Déficit des restes à réaliser de :	0 €
- Soit un excédent de financement de :	952,00 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	9 180,18 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	9 180,18 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	952,00 €

6/Approbation et vote du budget primitif 2021

La commission syndicale prend connaissance du Budget Primitif 2021. Après délibération, celui-ci est accepté à l'unanimité pour les sommes suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses :	17 117,00 €
Recettes :	17 117,00 €

Investissement :

Dépenses :	952,00 €
	(Dont 0 € de Restes à Réaliser)
Recettes :	952,00 €

7/ Vente de la tondeuse

La commission syndicale des biens indivis cimetièrre-église de Champdôtre-Pont-Tréclun met en vente une tondeuse autoportée de marque Dixon modèle ZTR 3304, moteur Briggs & Stratton 13 hp.

Prix de vente : au plus offrant.

***TOUT CANDIDAT INTÉRESSÉ DEVRA
ENVOYER UNE OFFRE PAR ÉCRIT A LA
MAIRIE DE CHAMPDOTRE
AVANT LE 30 AVRIL 2021.***



8/ Devis réparation église – rejointoiement et reprise des briques

A l'unanimité, les membres de la commission syndicale ont accepté un devis établi par la Société CONTE-BOUROTTE pour un montant total HT de 1 565,00 € soit 1 878,00 € TTC, relatif à la reprise des arases rampantes sur deux pignons de l'église.

9/ Questions diverses

- Après recherches, des courriers vont être envoyés aux familles de défunts dont les monuments sont devenus dangereux.

INFOS GÉNÉRALES



RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi : de 13h30 à 15h00 ;
Mercredi : de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi : de 16h00 à 18h30

Permanences assurées par le Maire et ses adjoints les jeudis de 18h00 à 19h00



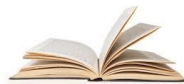
RAPPEL DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30
 - Mercredi : FERMÉ
 - Samedi : 9h00 à 12h00

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi de 17h45 à 18h45



CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS :

RAPPEL : Pré-demande à faire sur internet (ANTS) puis prendre rendez-vous avec la mairie d'Auxonne et leur apporter les pièces justificatives.

ECLAIRAGE PUBLIC

Merci de prévenir la Mairie pour tout problème d'éclairage public.



Merci de vérifier si vos **NOM** et **PRENOM** figurent bien sur votre boîte aux lettres !



MESSAGE DE LA GENDARMERIE

ATTENTION : « Des sociétés de bitumeurs extra-nationales, non déclarées parcourent le territoire et prospectent auprès de particuliers, commerçants, entreprises, voir des collectivités locales pour réaliser de l'enrobage comportant de nombreuses malfaçons.

Manière d'opérer : De prétendus professionnels du goudron se présentent à votre domicile et vous proposent de refaire votre allée ou votre cour intérieure avec du bitume. Ils se présentent parfois comme des ouvriers britanniques qui interviennent sur des chantiers. Ils prétextent avoir terminé des travaux sur une route à proximité. Ils évoquent alors un surplus de goudron et vous proposent

de bitumer votre descente de garage à un prix déifiant toute concurrence. Bien évidemment il n'y a pas de contrat, pas de devis et le paiement se fait en liquide !
Les travaux seront bien réalisés. Mais l'enrobé utilisé est de très mauvaise qualité et ne résiste pas dès la première pluie.

Si vous êtes approchés par ces personnes, ne vous laissez pas abuser, refusez toute proposition de prestations et alertez les forces de l'ordre en composant le "17". »



ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES
2021



Changement de dates : dimanches 20 et 27 juin 2021

Au regard du contexte sanitaire lié au coronavirus et compte-tenu de l'exiguïté des locaux ne permettant pas le respect de la distanciation physique,

le bureau de vote pour les prochaines élections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin 2021

est transféré de la Mairie sise 42 Grande Rue vers

LA SALLE A USAGES MULTIPLES ESPACE MARC FLEURY

VACCINATION POUR LES PERSONNES DE + DE 60 ANS

Pour les personnes de **+ de 60 ans** désirant se faire vacciner et ayant des difficultés pour s'inscrire, vous pouvez en faire la demande auprès de la Mairie de Champdôtre aux horaires d'ouverture au public **jusqu'au 7 mai 2021**, date à laquelle la liste sera transmise à la Communauté de Communes Auxonne-Pontailier.

Pour information, seuls les vaccins Moderna et Pfizer sont utilisés.



Retrouvez toutes vos informations utiles sur le site internet de la commune :



<https://champdotre.fr/>



